
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 21 juin 2012
17 h**

**Séance tenue le jeudi 21 juin 2012
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, M. Michael Applebaum, Mme Elaine Ayotte, M. Michel Bissonnet, M. Herbert Brownstein, Mme Marie Cinq-Mars, M. Robert Coutu, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Francis Deroo, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. George McLeish, M. Bill McMurchie, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. David Pollock, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Janet Ryan, représentante du maire de la Ville de Baie-D'Urfé, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent et Mme Monique Worth.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, M. Richard Bélanger, M. Benoit Dorais et M. Claude Trudel.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Luis Miranda agit à titre de président de l'assemblée et M. Alan DeSousa agit à titre de porte-parole.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|---|---|
| M Michel Benoit | M. Michel Bissonnet (M. Gérald Tremblay) | Retard dans la livraison des vélos destinés à New York et nombre de vélos livrés d'ici le 25 juillet / Solutions envisagées et répercussions sur Montréal |

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 14.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|--|
| M. Peter F. Trent | M. Gérald Tremblay (M. Michael Applebaum) | Articles 20.35 et 20.38 - Possibilité de mandater une Commission pour établir une politique de gestion de espaces locatifs / Obtenir un Plan directeur |

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 17.

CG12 0164

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 juin 2012, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 15.02 et en y retirant l'article 20.15.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG12 0165

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 mai 2012

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 mai 2012, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 juin 2012 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le Comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 16 avril au 20 mai 2012.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 16 avril au 20 mai 2012.

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes du 16 avril au 20 mai 2012.
-

CG12 0166

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise

M. Alan DeSousa dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur la nouvelle stratégie de l'eau, et le conseil en prend acte;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

- 1 - d'approuver la vision globale sur 10 ans de la Stratégie montréalaise de l'eau ainsi que ses objectifs stratégiques;
- 2 - d'appliquer le plan de financement prévu ayant comme objectif l'autofinancement intégral de la gestion montréalaise de l'eau en 2020.

Adopté à l'unanimité.

04.04 1122714002

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres »

Par Monsieur Michael Applebaum

- Réponse à Madame Dida Berku concernant un emprunt de 19 100 000\$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot.
-

6 - Dépôt de rapport de commission

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapport de commission »

CG12 0167

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Accessibilité universelle des autobus de la Société de transport de Montréal »

M. Alan DeSousa dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Accessibilité universelle des autobus de la Société de transport de Montréal », et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG12 0168

Dépôt du rapport financier, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011

M. Alan DeSousa dépose le rapport financier, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, et le conseil en prend acte.

07.01

CG12 0169

Dépôt du rapport d'activités 2011 et du rapport de développement durable 2011 - faits saillants de la Société de transport de Montréal (STM)

M. Alan DeSousa dépose le rapport d'activités 2011 et le rapport de développement durable 2011 - faits saillants de la Société de transport de Montréal (STM), et le conseil en prend acte.

07.02

CG12 0170

Dépôt du Bilan 2009-2011 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

M. Alan De Sousa dépose le Bilan 2009-2011 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.03 1110704003

CG12 0171

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011

M. Alan DeSousa dépose le rapport financier consolidé vérifié et le rapport du vérificateur de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011, et le conseil en prend acte.

07.04 1123592002

CG12 0172

Dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011

M. Alan DeSousa dépose les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, et le conseil en prend acte.

07.05

- 7.06 Dépôt de la réponse du ministère des Transports du Québec suite à la déclaration demandant plus de financement pour le train de banlieue de la ligne Vaudreuil/Lucien-l'Allier adoptée le 22 décembre 2011 (CG11 0429).
-

CG12 0173

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence sur la rue Sherbrooke, entre les rues McGill College et University, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

M. Alan DeSousa dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence et du contrat de gré à gré accordé à Antagon International pour rétablir l'intégrité structurale du collecteur par une reprise en béton des parois sur la rue Sherbrooke, entre les rues McGill et University, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

07.07 1123334022

CG12 0174

Dépôt du bilan annuel consolidé 2011 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation (RCG 05-002)

M. Alan DeSousa dépose le bilan annuel consolidé 2011 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation RCG 05-002, et le conseil en prend acte.

07.08 1125075002

CG12 0175

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de 2011 de la Ville de Montréal tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M. Alan DeSousa dépose le rapport financier consolidé vérifié de 2011 de la Ville de Montréal tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et le conseil en prend acte.

07.09 1123592004

CG12 0176

Dépôt du Bilan 2010-2011 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

M. Alan DeSousa dépose le Bilan 2010-2011 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, et le conseil en prend acte.

07.10 1124121001

CG12 0177

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2012, projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et de l'état des revenus et dépenses réels global Ville au 30 avril 2012 comparé au 30 avril 2011

M. Alan De Sousa dépose l'état des revenus et dépenses de la Ville au 30 avril 2012 - Volet agglomération, projetés à la fin de l'exercice et l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 avril 2012 comparé au 30 avril 2011, et le conseil en prend acte.

07.11 1125205004

7.12 Désignation d'un représentant de la Ville au sein du conseil d'agglomération.

7.13 Dépôt de la résolution CM-201205122 du conseil municipal de la Ville de Montréal-Est – Appui à la création du Parc écologique de l'Archipel de Montréal.

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

CG12 0178

Déclaration concernant le Fonds dédié pour l'accessibilité métro

Attendu qu'il y a déjà plus de 30 ans, la STM inaugurerait son service de transport adapté porte-à-porte pour répondre aux besoins de mobilité de sa clientèle ayant des limitations fonctionnelles et que ce service a effectué plus de 2,7 millions de déplacements en 2011;

Attendu qu'en plus de son réseau de transport adapté, la STM a débuté en 1991 la mise en œuvre d'un plan d'action visant à favoriser l'accessibilité de son réseau régulier pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Ce premier plan d'action 2007-2011 qui a été approuvé par le MTQ a permis notamment l'intégration de nouveaux autobus à plancher surbaissé, l'installation de portes papillon et d'appuis ischiatiques dans les stations de métro et la mise en place de sièges réservés aux personnes à mobilité réduite dans les voitures de métro et dans les autobus;

Attendu qu'en 2009, la STM a adopté une politique d'accessibilité universelle visant à favoriser et à encourager l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations et ce, dans la limite des ressources dont elle dispose;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté sa Politique municipale en accessibilité universelle en 2011;

Attendu que les mesures d'accessibilité universelle profitent non seulement aux personnes ayant des limitations fonctionnelles mais également à l'ensemble de la population dont les personnes âgées, les jeunes familles et les femmes enceintes;

Attendu qu'actuellement l'ensemble des autobus sont à plancher surbaissé, 71 % des stations de métro sont munies d'un nouveau système de sonorisation, 32 quais ont été munis de tuiles avertissantes, 85 % des escaliers sont dotés de bandes jaunes et huit stations de métro sont dotées d'ascenseurs;

Attendu que la STM a élaboré un plan de développement d'accessibilité universelle 2012-2015 qui prévoit des investissements de 87 millions de dollars. Ce plan comprend notamment de nouvelles voitures de métro MPM10 universellement accessibles, une meilleure sonorisation dans l'ensemble des stations, de nouveaux abribus accessibles, l'installation de tuiles avertissantes le long de tous les quais, et le « rétro aménagement » de cinq stations de métro portant ainsi à 13 le nombre de stations de métro accessibles en 2017;

Attendu que la STM reconnaît que la complexité, les défis architecturaux et de génie civil associés à l'installation d'ascenseurs dans le métro sont beaucoup plus importants que prévus et qu'il lui est impossible de respecter l'objectif d'aménager trois stations accessibles par année, tel qu'indiqué dans le Plan de transport de Montréal;

Attendu que le 4 mai dernier la Ville de Montréal, la STM et le RUTA ont formulé une demande conjointe au gouvernement du Québec pour l'obtention d'un fonds dédié en accessibilité universelle du métro de 25 millions de dollars par année. Cette demande a également reçu l'appui de la Table de concertation sur le transport des personnes handicapées de l'île de Montréal;

Il est proposé par M. Gilles Deguire

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

que le conseil d'agglomération appuie la demande conjointe de la Ville de Montréal, du RUTA et de la STM au gouvernement du Québec pour la mise en place d'un fonds dédié de 25 millions de dollars par année pour rendre universellement accessible le réseau de métro. Ce fonds permettrait d'implanter des ascenseurs et équipements connexes dans une quinzaine de stations du métro supplémentaires, ce qui porterait à 40 % le nombre de stations accessibles par ascenseurs sur une période de dix ans.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CG12 0179

Ajout - Déclaration visant à combattre la collusion dans l'industrie de la construction

Attendu que l'adoption de la Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la *Loi du bâtiment* (la loi) le 9 décembre 2011 a apporté l'espoir de l'assainissement du monde de la construction à Montréal;

Attendu que l'adoption de cette loi n'a pas permis de réduire la grande concentration des contrats dans le marché montréalais;

Attendu qu'un entrepreneur peut continuer de faire affaire avec les organismes publics parce qu'il détient de nombreuses licences, par le biais des différentes entités qu'il contrôle, et qu'il peut, au besoin et selon les circonstances qui lui sont favorables, utiliser l'une ou l'autre de ses entités au moment de soumissionner;

Attendu que les élus municipaux montréalais accordent, en arrondissement comme au conseil de ville, des contrats totalisant des centaines de millions de dollars par an;

Il est proposé par M. Gérald Tremblay

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

que le conseil d'agglomération presse le gouvernement du Québec :

- 1- d'examiner les divers agissements qui mettent en échec l'application de la *Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à la Loi du bâtiment*;
- 2- de s'assurer que les objectifs de la loi soient respectés;
- 3- de considérer les diverses filiales et entités juridiques comme un tout lorsque manifestement les mêmes personnes les contrôlent directement ou indirectement.

Adopté à l'unanimité.

15.02

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0180

Conclure avec la firme Dubo Électrique Itée une entente-cadre d'une durée de trois ans pour la fourniture sur demande de câbles électriques - Appel d'offres publics 11-11806 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2012 par sa résolution CE12 0738;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de câbles électriques;
- 2 - d'accorder à Dubo Électrique Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, ajustés par période de douze semaines selon les dispositions prévues à la clause de fluctuation, le tout conformément à l'appel d'offres 11-11806 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1123041001

CG12 0181

Accorder un contrat à Saint-Denis Thompson inc. pour réaliser des travaux de réhabilitation des deux tours d'entrée à l'usine de production d'eau potable Atwater, située au 3161, rue Joseph, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 671 913,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5536 - (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2012 par sa résolution CE12 0742;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 671 913,90 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réhabilitation des deux tours d'entrée à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Saint-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 643 917,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5536;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1120417001

CG12 0182

Autoriser une dépense additionnelle de 209 962,05 \$, taxes incluses, représentant l'ajustement du prix du bitume en règlement final du contrat accordé en 2008 à Construction DJL inc. (CG08 0188) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 669 834,55 \$ à 1 879 796,60 \$, taxes incluses.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mai 2012 par sa résolution CE12 0772;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 209 962,05 \$, taxes incluses, pour le planage et revêtement bitumineux dans l'avenue Atwater, le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke dans le cadre du contrat accordé à Construction DJL inc. (CG08 0188), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 669 834,55 \$ à 1 879 796,60\$, taxes incluses - Contrat XVI (P.R.R. 2008 - réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9464;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1114102001

CG12 0183

Accorder un contrat à Cimota inc. pour les travaux d'écaillage, de nettoyage de parois rocheuses et la fourniture et l'installation d'un treillis métallique dans l'ancienne carrière Demix, pour une somme maximale de 1 554 219,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 793 -AE - (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mai 2012 par sa résolution CE12 0773;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Cimota inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'écaillage, de nettoyage de parois rocheuses et la fourniture et l'installation d'un treillis métallique dans l'ancienne carrière Demix, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 554 219,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 793-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1123334017

CG12 0184

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'École de Technologie Supérieure, aux fins d'assemblage, le lot situé sur le côté est de la rue Éléonor, pour la somme de 51 000 \$, plus les taxes applicables, et remet en compensation à l'acheteur une somme de 253 550 \$, plus les taxes applicables, pour les parties de sa propriété devenues des parties de rues / Fermer comme domaine public le lot du cadastre du Québec correspondant à une partie de l'ancienne avenue Lansdowne

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2012 par sa résolution CE12 0747;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michel Bissonnet

Et résolu :

- 1 - de fermer, comme domaine public, le lot 4 077 391 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville vend à l'École de technologie supérieure, aux fins d'assemblage, le lot 4 077 391 du cadastre du Québec situé sur le côté est de la rue Éléonor, entre les rues Notre-Dame et William, pour un montant de 51 000 \$, plus les taxes applicables, et remet à l'École de technologie supérieure un montant de 253 550 \$, plus les taxes applicables, en compensation notamment pour les parties de sa propriété devenues rues, situées dans le quadrilatère composé des rues Notre-Dame, Murray, William et Éléonor, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ces sommes, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Janet Ryan
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent

20.05 1100292009

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0185

Autoriser une dépense additionnelle de 189 708,75 \$, taxes incluses, pour les frais de services d'entretien suite à l'intégration de la solution de Coplogic dans le système de Niche Technology inc., pour une durée de 5 ans / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention (CG07 0437), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 973 490,52 \$ à 11 163 199,27 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0803;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 189 708,75 \$, taxes incluses, pour les frais de services d'entretien suite à l'intégration de la solution de Coplogic dans le système de Niche Technology inc., pour une durée de 5 ans ;
- 2- d'approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Niche Technology inc. (CG07 0437), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 973 490,52 \$ à 11 163 199,27 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1111057002

CG12 0186

Autoriser une dépense additionnelle de 172 462,50 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels requise pour la réalisation du projet gestion du temps Kronos et approuver le projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Systèmes Canadiens Kronos inc. (CO00 03125), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 789 631,67 \$ à 3 962 094,17 \$, taxes incluses

Accorder un contrat à Systèmes Canadiens Kronos inc. pour la fourniture de 500 licences Workforce Manager et l'entretien de 570 licences, pour la période du 30 mars 2012 au 31 décembre 2014, pour une somme maximale de 174 390,62 \$, taxes incluses (Fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0804;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 172 462,50 \$, taxes incluses, pour compléter le projet de gestion et contrôle du temps (Kronos);
- 2- d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Systèmes Canadiens Kronos inc. (CO00 03125), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 789 631,67 \$ à 3 962 094,17 \$, taxes incluses;
- 3- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Systèmes Canadiens Kronos inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 500 licences Workforce Manager et l'entretien de 570 licences, pour la période du 30 mars 2012 au 31 décembre 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 174 390,62 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 21 février 2012;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1113313002

CG12 0187

Conclure avec Les textiles Mercedes limitée, seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 3 ans, plus 2 années en option de prolongation de contrat, pour la fourniture de tuyaux d'incendie à l'usage exclusif du SIM - Appel d'offres public 12-11986 - (2 soum. - 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0807;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, plus 2 années d'option, pour la fourniture sur demande de tuyaux d'incendie à l'usage exclusif du SIM;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Les textiles Mercedes limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11986 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1123838008

CG12 0188

Accorder un contrat à Métrocom Canada pour la location, l'installation et l'entretien de radios portatives et de radios mobiles pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015, pour la somme maximale de 1 303 079,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11972 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0808;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Métrocom Canada, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015, le contrat pour la location, l'installation et l'entretien de radios portatives et de radios mobiles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 303 079,05\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11972 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1120206012

CG12 0189

Conclure avec Datamark systems une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier à impression thermique - Appel d'offres public 11-11743 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0811;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Elaine Ayotte

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le SPVM ;
- 2 - d'accorder à Datamark systems, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11743 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1123997002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 à 20.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0190

Accorder un contrat à Weir Canada inc. pour la fabrication de deux impulseurs en acier inoxydable C316 et d'un moule à la station de pompage Mc Tavish, pour un montant maximal de 102 327,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11983 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0805;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Weir Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux impulseurs en acier inoxydable et d'un moule, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 327,75\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11983;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Bill McMurchie

20.11 1125945001

CG12 0191

Accorder un contrat à Maplesoft Technology inc. pour la fourniture de serveurs d'entreprise SUN-SPARC et de logiciels pour la mise à niveau du système de gestion des interventions au Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 131 041,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11982 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0814;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Maplesoft Technology inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de serveurs d'entreprise SUN-SPARC et de logiciels pour la mise à niveau du système de gestion des interventions au Service de Sécurité incendie de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 131 041,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11982 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1121057001

CG12 0192

Conclure avec John Meunier inc. une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, de microsable « Actisand » pour le système de décanteur à floccs lestés de marque Actiflo, pour l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds - Appel d'offres public 12-12143 (1 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0809;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente contractuelle, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de microsable « Actisand » utilisé dans les décanteurs à floccs lestés de marque Actiflo pour l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme John Meunier inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres public 12-12143 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1124119001

CG12 0193

Accorder un contrat à Construction Soter inc. pour la réfection de la chaussée par fraisage à chaud, là où requis, sur différentes voies cyclables de l'agglomération de Montréal - Contrat FC-02 (Pistes cyclables - Agglo. 2012) - Dépense totale de 1 808 270,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 230302 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0817;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 808 270,92 \$, taxes incluses, pour la réfection par fraisage à chaud, là où requis, sur différentes voies cyclables de l'agglomération de Montréal, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif des matériaux, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Soter inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 773 270,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 230302;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1120266015

Article 20.15 - Autoriser une dépense additionnelle de 375 330,77 \$, taxes incluses, pour la disposition des sols contaminés dans le cadre du contrat accordé à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. (CG11 0320), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 511 783,92 \$ à 2 877 114, 69 \$, taxes incluses

Retiré séance tenante. Voir article 3.01.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0194

Accorder un contrat à Candev Construction inc. pour la réalisation des travaux d'agrandissement de la caserne de pompiers 51, située au 550, boulevard des Anciens-Combattants, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Dépense totale de 2 094 292,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5588 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0824;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 094 292,62 \$, taxes incluses, pour les travaux d'agrandissement de la caserne 51, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Candev Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 819 364,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5588;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1121035002

CG12 0195

Accorder un contrat à O' Tec Technologies pour les travaux d'inspection et le récurage du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 620 528,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5051-EC-11 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0832;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'accorder à O' Tec Technologies, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'inspection et le récurage du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 620 528,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5051-EC-11;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1123334016

CG12 0196

Accorder un contrat à Les Entreprises Daniel Robert inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement, de signalisation et d'éclairage de l'accès Émile-Journault Ouest au Complexe environnemental de Saint-Michel - Dépense totale de 1 287 842,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6287 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0833;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 287 842,33, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réaménagement, de signalisation et d'éclairage de l'accès Émile-Journault Ouest au Complexe environnemental de Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Daniel Robert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 112 987,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6287;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1121246007

CG12 0197

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour le remplacement des vannes et l'automatisation des filtres à l'usine de traitement de l'eau de Pointe-Claire / Projet 2008-21 - Dépense totale de 2 853 585,23 \$ - Appel d'offres public 9940 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0835;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 853 585,23 \$, taxes incluses, pour le remplacement des vannes et l'automatisation des filtres à l'usine de traitement de l'eau de Pointe-Claire (projet 2008-21), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Filtrum inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 804 490,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9940;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Bill McMurchie

20.19 1124752001

CG12 0198

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour l'exécution des travaux complémentaires d'instrumentation et de contrôle à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 1 493 894,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9989 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0838;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 493 894,98 \$, taxes incluses, pour des travaux complémentaires d'instrumentation et de contrôle à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 418 894,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 9989;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Bill McMurchie

20.20 1122982005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0199

Accorder un contrat à Groupe Dubé et Associés inc. pour la restauration du bassin lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal - Dépense totale de 8 342 219,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6335 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0841;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 342 219, 82 \$, taxes incluses, pour la restauration du bassin lac aux Castors dans le parc du Mont-Royal - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Dubé et Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 7 583 836,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6335;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1125191003

CG12 0200

Approuver le projet de modification à la convention initiale intervenue avec la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière (CG11 0122) et autoriser une dépense additionnelle de 75 000 \$ pour la réalisation de fouilles archéologiques supplémentaires à la place D'Youville Ouest, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 200 000 \$ à 2 275 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0848;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 75 000 \$ pour la réalisation de fouilles archéologiques supplémentaires à la place D'Youville Ouest;
- 2- d'approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière (CG11-0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 200 000 \$ à 2 275 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1123501001

CG12 0201

Autoriser une dépense additionnelle de 178 211,25 \$, taxes incluses, pour obtenir au cours de 2012 une évaluation actuarielle détaillée des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite dans le cadre du contrat avec Mercer Consultation (Québec) Itée (CG08 0648), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 574 148,24 \$ à 2 752 359,49 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda numéro 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0849;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 178 211,25. \$, taxes incluses, pour obtenir au cours de l'année 2012, une évaluation actuarielle détaillée des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite;
- 2- d'approuver le projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Mercer Consultation (Québec) Itée, (CG08 0648), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 574 148,24 \$ à 2 752 359,49 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1120713002

CG12 0202

Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) aux firmes Architectes Girard Côté Bérubé Dion S.E.N.C. et Les Services exp inc. pour réaliser des travaux de protection et de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de Lachine - Dépense totale de 1 040 480,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11981 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0850;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 040 480,63 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de travaux de protection et de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Architectes Girard Côté Bérubé Dion S.E.N.C. et Les Services exp inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 971 495,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11981 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Bill McMurchie
Mme Janet Ryan

20.24 1120749002

CG12 0203

Conclure avec le Centre de services partagés du Québec une entente-cadre d'une durée de trois ans pour la fourniture de services de placement médias

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0853;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec le Centre de services partagés du Québec (Direction des moyens de communications - Service de placement médias) pour la fourniture de services de placement médias jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 6 000 000 \$, selon les termes et conditions formulés dans l'offre de services du CSPQ en date du 28 novembre 2011;
- 2 - d'imputer ces dépenses de communication à même les budgets de la Direction des communications ou de ses clients internes, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1112685002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0204

Approuver le projet d'acte par lequel Gestion G. Sayig inc. vend à la Ville de Montréal un terrain situé au nord-est de la rue de l'Inspecteur, entre la rue Saint-Paul Ouest et la rue Saint-Maurice, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un montant de 1 000 000 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Bonaventure / Identifier ce terrain comme étant une partie du domaine public « rue » de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0857;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Gestion G. Sayig inc. un terrain constitué du lot 1 179 699 du cadastre du Québec, d'une superficie de 754,2 mètres carrés, situé au nord-est de la rue de l'Inspecteur, entre la rue Saint-Paul Ouest et la rue Saint-Maurice, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un montant de 1 000 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'identifier ledit lot, lorsqu'il sera acquis par la Ville, comme étant une partie du domaine public « rue » de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Janet Ryan
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent

20.26 1124435003

CG12 0205

Approuver le projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Constructions 2001 inc. des espaces d'entrepôt additionnels au 5000, rue d'Iberville pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du 1^{er} juillet 2012 au 30 novembre 2013 - Dépense totale de 61 855,36 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0869;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Constructions 2001 inc., pour une période d'un an et cinq mois à compter du 1^{er} juillet 2012, des locaux d'une superficie de 333,15 mètres carrés, situés au 5000 rue d'Iberville, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 37 975,74 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés dans le projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Direction des stratégies et transactions immobilières, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, la facturation immobilière sera ajustée et le Service de police assumera le loyer à même son enveloppe budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1121769002

CG12 0206

Approuver un projet de convention intitulé « Modification au contrat 09-11142 » accordé à GEEP Écosys inc. (CG10 0093) pour le conditionnement et le traitement de produits électroniques issus des technologies de l'information et des communications (TIC) en fin de vie utile, rétroactivement au 1^{er} mars 2012, rendant les services prévus au contrat sans aucun frais pour la Ville à compter de cette date

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0874;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

d'approuver un projet de convention intitulé « Modification au contrat no 09-11142 » dans le cadre du contrat accordé à GEEP Écosys inc. (CG10 0093), pour le conditionnement et le traitement de produits électroniques issus des technologies de l'information et des communications (TIC) en fin de vie utile, afin que les services prévus au contrat soient sans aucun frais pour la Ville pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2012, selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1110793008

CG12 0207

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Cie d'investissements Tynevale inc. un espace au rez-de-chaussée du 6680 Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un terme de neuf ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2021 - Dépense totale de 3 596 537,81 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0868;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Cie d'investissements Tynevale inc., pour une période de neuf ans, à compter du 1^{er} janvier 2013, un espace d'une superficie de 762,79 mètres carrés, situé au 6680 Sherbrooke Est et utilisé pour les besoins du poste de quartier 48 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer total de 2 067 427,79 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

- 2 - d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2012, au locateur Cie d'investissements Tynevale inc., représentant un montant de 977 287,50 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 127 047,38 \$, pour une dépense maximale de 1 104 334,88 \$;
- 3 - d'autoriser une dépense d'entretien ménager effectuée par la Direction des immeubles, pour la durée du terme, pour un montant total de 424 775,14 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire;
- 5 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Direction des stratégies et transactions immobilières et de la Direction des immeubles, pour les années 2013 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le SPVM à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière sera également ajustée en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1125840004

CG12 0208

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Cassidian communications corp. pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11630 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0810;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Marie Cinq-Mars

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Cassidian communications corp., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11630, conditionnellement à l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1125873001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0209

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder cinq contrats de gré à gré à Allstream, Bell Canada, Gaz Métro, Hydro-Québec et Telus pour réaliser des travaux sur leur réseau d'utilités publiques respectif dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de la réalisation du projet Bonaventure (phase 1) - Dépense maximale de 5 662 519 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0839;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, cinq contrats de gré à gré aux firmes ci-après pour une somme maximale de 5 662 519 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux sur leur réseau d'utilités publiques respectif dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de la réalisation du Projet Bonaventure - Phase 1 :
 - Allstream pour une somme de 183 960 \$;
 - Bell Canada pour une somme de 2 874 375 \$,
 - Gaz Métro pour une somme de 574 875 \$,
 - Hydro-Québec pour une somme de 1 902 836 \$ et;
 - Telus pour une somme de 126 473 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. Luis Miranda
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Janet Ryan
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent

CG12 0210

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la conversion de la chambre de contact de la chloration en canaux à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 3 538 436,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10 035 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0846;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 538 436,80 \$, taxes incluses, pour la conversion de la chambre de contact de la chloration en canaux à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Louisbourg SBC, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 460 828,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10035;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Anthony Housefather

20.32 1125879002

CG12 0211

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Redpath-Crescent, entre les avenues Cedar et des Pins, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 5 017 134,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 236001 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0845;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 5 017 134,18 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Redpath-Crescent, entre les avenues Cedar et des Pins, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais accessoires, incluant le contrôle qualitatif, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Excavations Super Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 4 465 134,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 236001; la portion concernant la reconstruction de trottoirs est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'arrondissement de Ville-Marie qui aura lieu le 8 mai 2012;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1120266031

CG12 0212

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Wainbee ltée pour la fourniture et la livraison de systèmes électromécaniques de contrôle de débit des structures de régulation des intercepteurs, pour une somme maximale de 2 640 834,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres 1260-AE (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0951;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à la firme Wainbee limitée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de fourniture et de livraison des systèmes électromécaniques de contrôle de débit des structures de régulation des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 640 834,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1260-AE;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Bill McMurchie

20.34 1123334018

CG12 0213

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver le renouvellement du projet de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 9 ans, des espaces d'une superficie d'environ 4 572,44 mètres carrés, aux 6^e, 12^e, 14^e et 15^e étages des immeubles situés au 1555, rue Peel et au 1550, rue Metcalfe, à compter du 1^{er} mai 2012, pour des besoins administratifs, moyennant un loyer total de 10 673 919,22 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0950;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Worth

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., à des fins administratives, des espaces aux 6^e, 12^e, 14^e et 15^e étages, dans les immeubles situés au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, d'une superficie d'environ 4 572,44 mètres carrés, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} mai 2012, moyennant un loyer total de 10 673 919,22 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

3 - d'ajuster la base budgétaire de la DSTI conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1124069001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0214

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment à l'usine Charles-J. Des Baillels située au 8585, boulevard de la Vérendrye, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 9 220 535,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5542 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0953;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 9 220 535,10 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment à l'usine Charles-J. Des Baillels située au 8585, boulevard de la Vérendrye, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 620 825,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5542;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1125893004

CG12 0215

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Arcade pour la réfection d'ouvrages et d'équipements du canal de l'aqueduc à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 2 838 858,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10039 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0952;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 838 858,42 \$, taxes incluses, pour la réfection d'ouvrages et d'équipements du canal de l'aqueduc à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 768 858,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10039;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1124753002

CG12 0216

Approuver le projet de 2^e modification du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) ULC, des locaux d'une superficie de 2 151,63 mètres carrés, au rez-de-chaussée du 1555, rue Carrie-Derick, pour le Service de l'eau, pour une période de 8 ans et 2 mois, soit du 1^{er} novembre 2012 au 31 décembre 2020 - Dépense totale de 2 208 246,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0958;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de deuxième modification du sous-bail par lequel la Ville sous-loue de Tata Communications (Canada) Ltd, aux fins de bureaux pour le Service de l'eau, des locaux d'une superficie d'environ 2 151,63 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée du 1555, rue Carrie-Derick, pour une période de 8 ans et 2 mois, à compter du 1^{er} novembre 2012, moyennant un loyer annuel de 239 961,91 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de modification du sous-bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 237 059,85 \$, incluant les contingences et les taxes, pour les travaux d'aménagement;
- 3 - d'autoriser une dépense de 11 497,50 \$ pour des incidences, taxes incluses;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Direction des stratégies et transactions immobilières, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, la facturation immobilière sera ajustée et le Service de l'eau assumera le loyer à même son enveloppe budgétaire;

5 - d'imputer ces dépenses après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1124565004

CG12 0217

Accorder un contrat à Groupe Dubé et associés inc. pour le remplacement de conduites d'aqueduc et l'ajout de conduites d'égouts sur la rue De Bleury, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve - Dépense totale de 1 777 658,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 4D-EG-INFRAS (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0948;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 777 658,83 \$, taxes incluses, pour le remplacement de conduites d'aqueduc et l'ajout de conduites d'égouts dans la rue De Bleury, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais contingents et incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder un contrat à Groupe Dubé et associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 1 709 287,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4D-EG-INFRAS;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1123820007

CG12 0218

Accorder, de gré à gré, un contrat de services professionnels à la firme NIP Paysage, lauréate du concours de design urbain de la Promenade Smith pour une somme maximale de 1 750 348 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0955;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément au Règlement du concours de la Promenade Smith, un projet de convention de gré à gré par lequel NIP Paysage, lauréat du concours de design de la Promenade Smith, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis par le projet d'aménagement de la Promenade Smith, pour une somme maximale de 1 750 348 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Janet Ryan
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent

20.40 1123227001

CG12 0219

Accorder, de gré à gré, un contrat à Resto Plateau (organisme à but non lucratif) pour la distribution de nourriture aux détenus, pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2014, pour un montant total de 499 603,16\$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0943;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Resto Plateau pour la distribution de nourriture aux détenus, pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} juin 2012, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 499 603,16 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 16 mars 2012;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1125985001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0220

Autoriser la création du Fonds local de solidarité laurentien et la mise en place d'un partenariat FLI/Fonds local de solidarité / Approuver le projet de convention d'aide financière à intervenir entre le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), la Ville de Montréal et le CLD Centre-Ouest / Nomination de membres au comité d'investissement commun (CIC)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2012 par sa résolution CE12 0753;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la création du Fonds local de solidarité sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent et des municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest pour laquelle une convention de partenariat doit être convenue entre le Centre local de développement (CLD) Centre-Ouest et le Fonds local de solidarité Laurentien, auquel intervient les Fonds locaux de solidarité FTQ;
- 2 - d'autoriser la mise en place d'un partenariat FLI/Fonds local de solidarité à être convenue entre le CLD Centre-Ouest et le Fonds local de solidarité afin de consolider l'offre de financement local et d'en faciliter l'accès aux entrepreneurs;
- 3 - de désigner le directeur de l'arrondissement de Saint-Laurent au sein du comité d'investissement commun (CIC) pour le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent et les municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, le rôle de ce comité étant d'appliquer la politique d'investissement commune FLI/Fonds local de solidarité établie dans le cadre de la convention de partenariat;
- 4 - d'approuver un projet de convention d'aide financière à intervenir entre le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), la Ville de Montréal et le CLD Centre-Ouest, par laquelle le ministre verse à la Ville une aide financière de 100 000 \$, que cette dernière s'engage à verser pour le Fonds local de solidarité Laurentien aux conditions prévues audit projet d'entente;
- 5 - d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1123231001

CG12 0221

Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) / Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 mai 2012 par sa résolution CE12 0778;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

d'approuver le projet de document intitulé « Engagement de la clientèle » et d'autoriser la Ville de Montréal à participer à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1124983001

CG12 0222

Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0879;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

- 1- d'approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc;
- 2- d'autoriser le Service de l'eau à soumettre ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1121158002

CG12 0223

Adopter une résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2011)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0881;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu que l'article 68 du décret 1229-2005 prévoit que «les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées sont partagés entre elle et les municipalités reconstituées par le biais d'une quote-part établie en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune»;

Vu que les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées pour l'exercice financier de 2011 ont été déterminés lors du dépôt des états financiers de cet exercice;

Vu la résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2011) (CG10 0478);

Vu le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2011) (RCG 10-026);

Le conseil d'agglomération décrète que :

aux fins de l'établissement de la quote-part prévue à l'article 68 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (D-1229-2005) représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1071 \$ par m³ pour l'exercice financier de 2011.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Edward Janiszewski
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
Mme Janet Ryan

30.04 1120376001

CG12 0224

Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de la phase 2 de « Montréal en histoires »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0885;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

d'approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de la phase 2 de Montréal en histoires.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1124784006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0225

Autoriser une dépense totale de 3 812 300,94 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0896;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 812 300,94 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1123838009

CG12 0226

Autoriser une dépense de 420 000 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels spécialisés afin de compléter les travaux portant sur les données géomatiques, l'infrastructure technologique et le portefeuille d'applications, dans le cadre du projet « Harmonisation des applications, données et technologies géomatiques », conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Fujitsu Conseil (Canada) inc. (CG08 0108), majorant ainsi le montant total des honoraires requis pour ce projet de 190 006,28 \$ à 1 086 470,47 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0897;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 420 000 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels spécialisés afin de compléter les travaux portant sur les données géomatiques, l'infrastructure technologique et le portefeuille d'applications, dans le cadre du projet Harmonisation des applications, données et technologies géomatiques, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Fujitsu Conseil (Canada) Inc. (CG08 0108), majorant ainsi le montant total des honoraires requis pour ce projet de 190 006,28 \$ à 1 086 470,47\$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1115836001

CG12 0227

Autoriser une dépense de 373 761,30 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels spécialisés afin de compléter les travaux nécessaires à la réalisation des interfaces entre le système Kronos et les systèmes de paie, dans le cadre de la réalisation du projet Kronos, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Groupe CGI inc. (Conseillers en gestion et informatique) (CG08 0071), majorant ainsi le montant total des honoraires requis pour ce projet de 66 922 \$ à 1 115 053,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0898;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 373 761,30 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels spécialisés afin de compléter les travaux nécessaires à la réalisation des interfaces entre le système Kronos et les systèmes de paie, dans le cadre de la réalisation du projet Kronos, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG08 0071), majorant ainsi le montant total des honoraires requis pour ce projet de 66 922 \$ à 1 115 053,76\$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1123313001

CG12 0228

Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de la 22e manche de la série Nationwide de NASCAR, le NAPA Pièces d'auto 200 présenté par Dodge, les 17 et 18 août 2012

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0982;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de la 22^e manche de la série Nationwide de NASCAR, le NAPA Pièces d'auto 200 présenté par Dodge, les 17 et 18 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1124784004

CG12 0229

Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de création d'une enveloppe de soutien aux événements et missions promotionnels de la Ville de Montréal à l'international

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0983;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de création d'une enveloppe de soutien aux événements et missions promotionnels de la Ville de Montréal à l'international.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1124784007

CG12 0230

Mandater la Commission de l'eau, de l'environnement, du développement durable et des grands parcs à tenir une consultation sur le projet de Plan d'action canopée

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2012 par sa résolution CE12 0931;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de mandater la Commission de l'eau, de l'environnement, du développement durable et des grands parcs à tenir une consultation publique sur le Plan d'action canopée.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1124347001

CG12 0231

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1125075001

CG12 0232

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération (Exercice financier 2012)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2012) », l'objet du projet du règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1122327001

CG12 0233

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1123907004

CG12 0234

Avis de motion - Règlement sur l'occupation et la transformation du bâtiment situé sur le lot 2 785 469 du cadastre du Québec à des fins de logement pour une clientèle ayant des besoins particuliers

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et la transformation du bâtiment situé sur le lot 2 785 469 du cadastre du Québec, à des fins de logement pour une clientèle ayant des besoins particuliers », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1120963005

CG12 0235

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1124347006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG12 0236

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 avril 2012, par sa résolution CE12 0591;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Herbert Brownstein
M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Janet Ryan
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent

42.01 1120870002

RCG 12-007

CG12 0237

Adoption - Règlement sur la limitation, pour l'exercice financier 2012, du taux d'indexation des rémunérations prévues dans le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06 053)

Attendu qu'une copie du Règlement sur la limitation, pour l'exercice financier 2012, du taux d'indexation des rémunérations prévues dans le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06 053) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu qu'un avis public a été publié le 23 mai 2012 suite à l'avis de motion présenté sur le projet de règlement le 17 mai 2012;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 avril 2012, par sa résolution CE12 0589;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la limitation, pour l'exercice financier 2012, du taux d'indexation des rémunérations prévues dans le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Robert Coutu
M. Francis Deroo
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. George McLeish
M. Bill McMurchie
M. John W. Meaney
M. David Pollock
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
Mme Maria Tutino
M. Herbert Brownstein

42.02 1123599003

RCG 12-008

CG12 0238

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012, par sa résolution CE12 0646;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1110184001

RCG 07-031-2

CG12 0239

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2012, par sa résolution CE12 0649;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Michael Applebaum

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1120645001

RCG 12-009

CG12 0240

Ratifier la nomination de membres du Conseil d'administration du Centre local de développement de Montréal-Nord pour l'année 2011-2012

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0887;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de ratifier la nomination des membres ci-dessous nommés au Conseil d'administration du Centre local de développement de Montréal-Nord, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 :

Membres votants :

- M. Serge Geoffrion directeur d'arrondissement- arrondissement de Montréal-Nord / collège municipal;
- M. Jean-Marc Gibeau conseiller- arrondissement de Montréal-Nord / collège municipal;
- Mme Chantal Rossi conseillère- arrondissement de Montréal-Nord / collège municipal;
- M. Marc Chevrier directeur général- La Cie J. Chevrier instruments inc / collège affaires;
- Mme Gaetana Colella vice présidente Au soin d'une vie / collège affaires;
- M Guillaume Pineault Directeur de comptes- marché commercial et industriel - Centre financier aux entreprises Desjardins de l'Est de Montréal / collège coopératif financier;
- Mme Brunilda Reyes- directrice- Les Fourchettes de l'Espoir Montréal-Nord / collège économie sociale;
- M. Pierre Boulay directeur général- commission scolaire de la Pointe de l'Île / collège institutionnel;

Membres non votants :

- Mme Lynda Boudreau directrice Centre local d'emploi de Montréal-Nord / membre d'office;
- M. Serge Daigle directeur Bureau de député de Bourassa -Sauvé / membre d'office;
- M. Hugues Chantal directeur Aménagement urbain et services aux entreprises - arrondissement de Montréal-Nord / membre d'office;
- M. Jean Touchette directeur CLD de Montréal-Nord / membre d'office.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1121933003

CG12 0241

Reconduire pour une période de trois ans les mandats de Mme Myrlande Myrand, MM. Alain Tassé et Robert Labelle, à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 juin 2012 par sa résolution CE12 0889;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Gilles Deguire

Et résolu :

de reconduire, pour une période de trois ans, les mandats de M. Robert Labelle, de Mme Myrlande Myrand et de M. Alain Tassé à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

Adopté à l'unanimité.

51.02 1120640003

À 17 h 55, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Luis Miranda
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Gérald Tremblay
Maire